



Association / auto-entreprenariat / entreprise ?

Par konor

Bonjour,

Avec ma compagne, nous souhaiterions monter un projet ensemble mais nous ne sommes pas sûr.es de la forme juridique qu'il pourrait prendre.

L'idée première était de faire une association naturaliste/protection de la biodiversité, avec laquelle nous organiserions des ballades nature pour faire de la sensibilisation, différents ateliers autour de la biodiversité... Nous avons également pensé à la possibilité d'organiser certains ateliers payants, pour des groupes d'enfants par exemple ; ainsi que de mettre en place une petite boutique en ligne pour vendre des visuels réalisés par nos soins pour sensibiliser.

Les bénéfices de ces activités serviraient en partie à financer le fonctionnement de l'association (achat de matériel par exemple) mais nous pensions aussi pouvoir l'utiliser pour faire un complément de revenus, étant donné que nous sommes tous les deux étudiants.

Donc est-ce que cela est possible avec le statut d'association ? Ou est-ce qu'il vaudrait mieux créer une entreprise ? Est-ce que l'on peut faire les 2 en même temps, pour diviser nos activités "associatives" (donc gratuites) et les activités "lucratives" ?

Merci d'avance à vous, et si quelque chose n'est pas clair, je peux repréciser au besoin.

Par Isadore

Bonjour,

Alors le volet "association" et "complément de revenus", vous oubliez. De même le calamiteux mélange "entreprise" et "association".

Soit vous voulez lancer un projet purement bénévole (dont tous les profits serviront à financer les actions), soit vous envisagez d'en tirer un revenu et il faut créer une entreprise.

L'entreprise individuelle n'est pas adaptée à une "association" entre deux entrepreneurs. Il y a un risque de requalification en société avec tous les ennuis à la clef.

Si vous voulez travailler ensemble (dans le but de générer des revenus), il va falloir s'orienter vers une société :
[url=https://www.economie.gouv.fr/entreprises/entreprise-choisir-statut-juridique]https://www.economie.gouv.fr/entreprises/entreprise-choisir-statut-juridique[/url]

Une autre solution pourrait être de créer votre entreprise, tout en faisant du bénévolat dans une association déjà existante, sans mélanger les deux.

Notamment en ce qui concerne les mineurs, l'organisateur peut voir sa responsabilité engagée en cas d'accident. Il importe donc d'être dans le bon cadre juridique pour pouvoir s'assurer si nécessaire. L'assureur risque de renâcler en cas de sinistre si une activité professionnelle est dissimulée en activité associative.